



Publié le 28 mai 2025

Délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 12

Pouvoirs : 5

Votants : 17

Date de Convocation du Conseil Municipal :

21 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mai à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Caroline MIRANDA et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Albane GENIN), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON), Sandra LEZIN, Karine LORENZO, (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON), Léo MOLINIE (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU) et Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

2025-31 Délibération relative à l'approbation du Compte Administratif 2024

Rapporteur : Diogène BATALLA

Diogène BATALLA présente les modifications survenues dans le compte administratif 2024 et dont les résultats sont désormais identiques au compte de gestion 2024 établi par Monsieur le Trésorier de Tarare.

Le conseil municipal proclame Etienne DUVAL président de séance pour le vote du compte administratif 2024 du budget principal.

Monsieur le Maire se retire de la séance à 20h17.

Etienne DUVAL, doyen du conseil municipal, met aux votes le compte administratif 2024 de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-14 ;

VU la délibération 2025-09 du 24 mars 2025 relative à l'approbation du compte administratif 2024 ;

CONSIDERANT qu'un écart a lieu entre le compte administratif 2024 détaillé dans cette délibération et le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

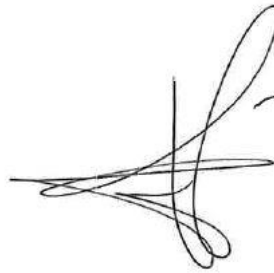
- **DE RETIRER** la délibération 2025-09 approuvant le compte administratif 2024 du budget principal de la commune ;
- **D'APPROUVER** le nouveau Compte Administratif 2024 du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire revient en séance à 20h21.

Le Maire
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène BATALLA is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie de Saint-Eurèze" and "19100".

La secrétaire de séance
Frédérique MOULIGNEAU

A black ink signature of Frédérique MOULIGNEAU is written on the page.